



**DOCUMENT EXTRAIT DU "CONTRAT DE MISE A
DISPOSITION ET D'UTILISATION DE LA TABLETTE
NUMÉRIQUE : 2021-2022 "**

CHARTRE POUR UNE UTILISATION

RESPONSABLE DE LA TABLETTE

NOM ELEVE :

PRENOM ELEVE :

NIVEAU :

La présente charte rassemble et explicite les engagements que doit prendre tout élève du Collège Stanislas quant à l'utilisation de la tablette dans le cadre de sa scolarité.

Disposer au quotidien d'une tablette fonctionnelle et en assurer la sécurité

- Je dois me présenter au Collège à chaque cours avec ma tablette dans son étui.
- Il est de ma responsabilité d'avoir une tablette chargée en début de journée. Elle doit avoir été branchée pendant la nuit. Faute de cela, je ne pourrai pas l'utiliser, et le Collège ne m'en fournira pas d'autres. Il n'est pas prévu que je puisse charger ma tablette au Collège.
- Je peux utiliser ma tablette en salle de classe, en salle d'étude ou en salle d'accueil Lajoie ou Muchembled, uniquement après autorisation d'un responsable pédagogique ou éducatif.
- Je peux utiliser ma tablette au CDI dans le cadre du règlement spécifique à ce lieu.
- Je ne peux pas utiliser ma tablette en dehors de ces lieux et, en particulier, dans les couloirs, la cour de récréation et la cafétéria. Quand je suis dans ces lieux, elle doit être en tout temps en sécurité, dans mon sac ou mon casier.
- Il est de ma responsabilité de sécuriser ma tablette dans mon casier fermé par un cadenas.
- Il est de ma responsabilité de veiller à l'entretien de ma tablette, de l'étui et des accessoires, en tout temps. Le remplacement des accessoires (bloc d'alimentation, fil, étui) résultant de la perte ou d'une dégradation anormale entraînera des frais.

Utiliser la tablette uniquement à des fins pédagogiques

- En aucun cas, ma tablette ne doit être allumée en début du cours. Elle doit être fermée tant que je n'ai pas été invité(e) à l'allumer par mon enseignant(e) ou le responsable de l'activité pédagogique.
- Il est de ma responsabilité d'éteindre rapidement ma tablette quand mon enseignant(e) ou le responsable de l'activité pédagogique me le demande.
- Pour prévenir la perte de mes documents, il est de ma responsabilité de sauvegarder mes données régulièrement dans mon espace OneDrive, de classer les documents afin d'y avoir accès rapidement, y compris en l'absence de ma tablette.
- Ma tablette est un outil individuel. Je dois utiliser ma tablette et en aucun cas celle d'un autre élève, pas plus que je ne dois communiquer mes identifiants personnels à des tiers.
- Il est de ma responsabilité que le contenu présent sur mon appareil soit adapté aux activités pédagogiques réalisées dans le cadre des enseignements suivis. Je dois l'utiliser de façon « convenable et respectueuse ». En tout temps, je suis responsable de tout ce que je télécharge sur ma tablette (notamment photos, vidéos, captures d'écran, historique de navigation, courriels). Le Collège pourrait en contrôler le contenu, notamment pour s'assurer d'un usage de la tablette conforme à ses règlements et politiques.



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE LA TABLETTE NUMÉRIQUE : 2021-2022

- Je ne devrai utiliser sur ma tablette que mon compte courriel « prénom.nom@stanislas.qc.ca ». Ma messagerie ne doit en aucun cas être utilisée pour diffamer, injurier ou communiquer des fichiers dont je ne dispose pas des droits.
- Je ne peux utiliser ma tablette que pour des tâches pédagogiques. En aucun cas, je ne peux jouer en ligne, clavarder ou naviguer sur internet sans consigne donnée par l'enseignant(e) ou le responsable de l'activité pédagogique.
- Le clavardage dans les applications telles que « Teams » ou autres ne doit être utilisé qu'à des fins pédagogiques.

Adopter une attitude responsable avec la tablette

- Les notifications sonores sur ma tablette (courriels, alertes de calendrier, remises de travaux) doivent être désactivées pour ne pas déranger les cours.
- Je ne dois pas filmer, photographier des personnes (élèves comme personnels) ou faire des enregistrements sonores sans leur autorisation et, dans tous les cas, dans un cadre pédagogique uniquement (production vidéo notamment).
- Je comprends que tout ce qui est écrit ou transmis sous quelque forme que ce soit à travers les outils numériques mis à ma disposition pourrait être consulté par le Collège en cas de besoin. En cas de transgression via ces outils des règles de vie précisées dans le règlement intérieur, les sanctions et punitions prévues dans ce règlement pourront être appliquées.
- La cyberintimidation est un délit puni par la loi. Si je suis l'auteur d'intimidation ou si j'y participe, je m'expose à une mesure disciplinaire prise par le Collège, ladite mesure dépendante de la gravité de l'infraction, indépendamment des démarches judiciaires que pourrait engager la victime. Si je suis victime d'un tel phénomène, le Collège met à ma disposition des ressources pour le faire cesser et mon premier interlocuteur à ce sujet est ma directrice de division.
- Si je suis autorisé(e) à utiliser Internet dans le cadre d'un examen en classe, je devrai particulièrement veiller à citer mes sources lors de mes recherches notamment. Je serai sensibilisé(e) au problème du plagiat dans mes travaux.
- Tout ce qui est sur Internet n'est pas nécessairement vrai ni utilisable tel quel. Je dois apprendre à publier par moi-même, à valider mes sources, à ne pas m'appropriier les travaux des autres sans en citer la provenance afin de développer mon esprit critique.
- Il est interdit de détourner la sécurité du Collège en utilisant des stratagèmes de contournement. De telles actions me rendent éligible à des punitions, voire à des sanctions.
- Ma tablette a été volontairement paramétrée de manière restrictive par le Collège pour son usage à des fins pédagogiques et éducatives. Toute tentative de levée ou de contournement de ces restrictions entraînera une punition, voire une sanction pouvant aller jusqu'à la suspension de mes privilèges d'accès et de mon compte.

À Montréal, le

Signature de l'élève